



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statut

Question écrite n° 38842

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, sur le statut de "prémajorité pour les adolescents de 16 à 18 ans" auquel il semble travailler. Il demande quel est son objectif, qu'est ce qui le justifie, et quelles en seront les incidences juridiques pour les familles.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38842

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10287

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)